



Séance	Assemblée technique C10m – procès-verbal
Date	19 septembre 2019, 20 heures
Lieu	Matran, Auberge du Tilleul
Sections	Présentes : 19 sections avec 34 délégués Absentes : 2 (St-Antoni, Vuadens)
Comité	Présents : 5 = Daniel Roubaty (Président), Anton Cotting, Frédéric Descloux, Jacques Moullet, Patrice Rossier Excusé : Stéphane Broillet
Invités	Aucun

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">Le Président salue les délégués. Il excuse St. Broillet et aussi M. Zürcher (entraîneur cantonal).L'ordre du jour est accepté tel que proposé.Avec 39 votants, la majorité est fixée à 20. Aucun scrutateur n'est nommé.	
<u>2. Procès-verbal du 13.09.2018</u> <ul style="list-style-type: none">Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site. Il est approuvé à l'unanimité.	
<u>3. Maîtrises et programme cantonal</u> <ul style="list-style-type: none">Ces compétitions se dérouleront dans le même cadre que l'année passée. Le matériel est remis ce soir et peut être compété sur simple demande. Les coûts des passes seront facturés en fin de saison, donc pas besoin de faire de versement avant.Les sociétés qui n'ont pas participé l'année dernière sont invitées à être de la partie cette année.Les prix pour les maîtrises 2018-2019 sont remis aux bénéficiaires.	
<u>4. Championnat de groupes</u> <ul style="list-style-type: none">Les sociétés vont recevoir un mail avec les indications nécessaires pour l'inscription, délai au 10.10.2019. La livraison des feuilles est prévue vers le 10.11.2019.	



Thème	Suite ?
<ul style="list-style-type: none">• La commande pour le championnat sur appui se fait directement à la FST.	
<p><u>5. Information Match et relève</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aucune information particulière à transmettre par les responsables.	
<p><u>6. Concours féd. Sociétés: mode d'exécution</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Suite à la Table ronde de l'année dernière, la SFTS a échangé avec la FST au sujet de ce concours. Notre faïtière est aussi soucieuse de l'avenir de cette compétition (participation en baisse). La SFTS a demandé que le tir sur appui soit autorisé dès 55 ans. Elle a aussi proposé d'autres formes de concours avec des éliminations par tour et/ou une finale. La FST n'a pas encore répondu. Le règlement pour cette année n'a pas changé (NB : il remonte à 2015).• Ce que nous pouvons améliorer à l'interne de la SFTS, c'est l'information aux sociétés. Nous publions rapidement les classements cantonaux. La FST suit après la fin de la saison, avec la liste des promus/relevés. L'assemblée reçoit une explication des règles de classement (promotion, calcul de la moyenne).• Une licence « bras franc » est nécessaire pour participer au classement FST. La SFTS ne refuse pas le droit de tirer aux tireurs sur appui. Elle établira un classement séparé pour eux.• L'assemblée discute des avantages et désavantages d'une organisation centralisée ou décentralisée (girons). On doute que le mode d'exécution change la dynamique de participation. Au vote, une très large majorité propose le status quo, alors que 6 délégués préféreraient une organisation décentralisée. Les sociétés peuvent naturellement faire des propositions à traiter dans une prochaine assemblée.	
<p><u>7. Concours féd. Sociétés: dates 2019/lieu 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le concours 2019 aura lieu à Avry-sur-Matran, du 22-24.11 (tir avancé le 8). Les horaires précis doivent être publiés très rapidement. L'organisateur indique qu'il reprend les horaires des années passées.• L'assemblée peine à trouver un organisateur pour 2020, malgré la lecture des sociétés qui n'ont pas organisé ce concours dans les 10 dernières années. La charge de travail n'est pas très lourde. Après une interruption de séance, Heitenried s'annonce, par solidarité, bien que le concours ait déjà eu lieu chez eux récemment. Solidaire, Vully-Broye prend le mandat pour 2021.• Les prix sont remis aux vainqueurs des catégories l'année passée.	
<p><u>8. Finales cantonales : dates+lieu 2020/lieu 2021</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les finales ont lieu cette année à Châtel (société PC Châtel-St-Denis), 14-16.02.2020.• Les résultats pour la qualification doivent être retournés jusqu'au 04.01.2020.• Les écoliers doivent utiliser les feuilles de stand livrées. Les M15 qui tirent aussi la maîtrise cantonale peuvent choisir de participer en M17.• Les limites de sélection seront examinées avec attention, comme déjà promis lors de l'assemblée cantonale. Les seniors tirant en grand nombre ne doivent pas être prétérités.• La finale 2021 aura lieu au Crêt et celle de 2022 à Pont-la-Ville.	



Thème	Suite ?
<u>9. Calendrier C10m</u> <ul style="list-style-type: none">• Les délégués ont reçu la version provisoire. Quelques corrections sont signalées.	
<u>10. Propositions et divers</u> <ul style="list-style-type: none">• Le Comité n'a pas reçu de proposition des sociétés et n'a pas non plus de proposition à faire.• La société de Lully présente sa nouvelle fête de tir (Tir de La Mouche) organisée dans le cadre du renouvellement de ses installations. Le tir sera complété par une démonstration de tir. Les sociétés du canton seront invitées.• La SFTS a demandé à la FST d'étaler les compétitions 10 mètres sur une plus longue période. La FST a répondu qu'elle n'avait pas la marge de manœuvre pour des corrections cette saison. Elle examinera la situation pour la suite. Nous devons rester attentifs à la suite qui sera donnée concrètement.• L'assemblée peut ainsi être clôturée sans plus attendre.	

La séance est clôturée à 22 heures 10.

Jacques Moullet, Secrétaire